

MINISTÈRE  
DES ARMÉES

# INFO SOLDE



NOVEMBRE 2018

Pour toute question sur votre solde,  
contactez la cellule solde assistance :  
Par mail : [solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr](mailto:solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr)

📞 N°Vert 0 800 00 69 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Modalités du prélèvement de l'impôt à la source

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé mensuellement sur votre solde si vous êtes imposable en France** (affectation métropole, FFECSA, DOM et étranger hors imposition locale).

Dès la solde d'octobre, le taux calculé et transmis par l'administration fiscale au ministère des armées a été affiché sur votre bulletin mensuel de solde. Dans certains cas particuliers (déclaration papier, déclaration tardive, etc.), ce taux est transmis plus tardivement par l'administration fiscale, ne permettant alors son affichage que sur votre bulletin de solde de novembre, voire de décembre.

Si vous n'avez pas autorisé l'administration fiscale à transmettre votre taux personnalisé à votre employeur, ou si vous n'avez jamais déposé de déclaration d'impôt (nouvel engagé en 2018 par exemple), le taux du prélèvement à la source qui vous sera appliqué correspondra à votre tranche de revenus imposables (taux pour un célibataire sans enfant à charge).

**Vous pouvez dès à présent effectuer une simulation du prélèvement de votre impôt à la source** tel qu'il vous sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur Intradef, à l'aide du simulateur PICASSO.

Une rubrique dédiée au prélèvement de l'impôt à la source (PAS) met également à votre disposition des exemples de cas pratiques ainsi qu'une FAQ complète sur ce dispositif.

**Intradef :**

- **Rubrique dédiée au PAS :** [portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde/prelevement-a-la-source](http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde/prelevement-a-la-source)
- **Simulateur PICASSO :** [picasso.intradef.gouv.fr/#/](http://picasso.intradef.gouv.fr/#/)

«Retrouvez chaque mois  
toutes les informations relatives  
à votre solde»

## INFO IMPORTANTE

### Compensatrice CSG

L'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'éviter une diminution du net à payer. Des évolutions de la formule de calcul de cette indemnité seront mises en œuvre sur la solde de novembre ; elles permettront notamment de recalculer la compensatrice à verser en 2019 en fonction du montant de la CSG prélevé à chaque personnel en 2018.

### Rémunération des gardes des praticiens des armées

Le nouveau régime de rémunération des gardes et astreintes réalisées par les praticiens des armées en hôpital d'instruction des armées est entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Chaque mois, leur rémunération est calculée selon le nombre de gardes effectivement réalisées, sans logique de forfait. Les gardes ouvrant droit à rémunération doivent avoir été assurées un samedi, un dimanche ou un jour férié ou, en semaine, après 18h30, pour une durée minimale de 12 heures consécutives. Les premiers paiements interviendront sur la solde du mois de novembre.

### Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

#### INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde  
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde  
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite  
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

#### INTERNET

[www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde](http://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde)

## INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE  
ARMÉE DE L'AIR  
MARINE NATIONALE  
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES